




FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit PERMANGANATE DE POTASSIUM (0.2N)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique KMnO ₄		Numéro MAT PS-0002	Masse molaire 158,04
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SEL POTASSIQUE DE L'ACIDE PERMANGANIQUE, CAIROX, CRISTAUX DE CONDY, SEL POURPRE, MINERAI CAMÉLÉON			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	
Téléphone en cas d'urgence	418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2024-05-13	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Mention d'avertissement	
Mentions de danger (H)	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au SIMDUT 2015 Canada.
Conseils de prudence (P)	L'utilisation de ce produit ne présente pas de risque particulier. Cependant, les précautions usuelles de sécurité en laboratoire tel que le port de gants, vêtements et lunettes de protection doivent être respectées.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P/P)
PERMANGANATE DE POTASSIUM (0.2N)	7722-64-7	0.63

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Troubles gastro-intestinaux. Coloration brune foncée de la peau. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles. Les poussières peuvent exploser si mélangées à l'air et enflammées dans un espace clos.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de produits chimiques secs ou de mousse. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de potassium. Manganèse/oxydes de manganèse.
Dangers spécifiques du produit dangereux	En cas de feu, l'eau de la solution s'évaporerait, et le produit de base comburant alimentera le feu. Oxydant puissant. Peut enflammer les matières organiques et combustibles.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et incompatibles. Entreposer dans un endroit bien aéré. Protéger de la lumière et des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Potassium permanganate	7722-64-7	TWA	0.200000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		Effet adverse sur la reproduction		
		VEMP	0.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.2 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		Effet adverse sur la reproduction		

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide mauve-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	5-6.
Point de fusion / congélation	Données non disponibles
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Solubilité	Soluble dans l'eau (65g/L @ 20°C) (KMnO4).
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.005g/ml
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Comburant. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations	Éviter les contaminations avec la matière organique et autres substances rapidement oxydables. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Les solutions sont instables à la lumière et à l'air.
Matériaux incompatibles	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides, la glycérine, les alcools, les bases, les bromures, les composés ferreux et mercurieux, les hypophosphites, les hyposulfites, les iodures, les matières organiques et combustibles, les fines poudres de métaux et leurs alliages (aluminium, cuivre, plomb, zinc), les oxalates, les peroxydes, les sulfites, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de potassium. Manganese/oxydes de manganese.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PERMANGANATE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite. La peau peut prendre une coloration brune foncée.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Coloration brune des voies digestives. Toux, respiration bruyante, possibilité de jaunisse, oligurie, anurie, oedème et nécrose possible des muqueuses de la bouche et du pharynx, ralentissement du pouls, choc (chute de la pression sanguine), méthémoglobinémie, cyanose, convulsions, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, lésions aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmolement, suffocation, respiration bruyante, confusion, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, fièvre, anémie, méthémoglobinémie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 750 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Oui
Écotoxicité	Permanganate de potassium: Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0.3 - 0.6 mg/l - 96.0 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia (Daphnie) - 0.084 mg/l - 48 h.
Persistence et dégradation	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Remarques: Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques. Bioaccumulation Lamellibranchia (moule) - Facteur de bioconcentration (FBC): < 10,000
Mobilité dans le sol	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
----------------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2024-05-13